

Nombre de membres  
En exercice : 59  
Présent-e-s : 55  
Représenté-e-s : 4  
Excusé-e-s :  
Absent-e-s :

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

Séance du 25 janvier 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du 19 janvier 2010, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN  
M. Eric QUENARD  
M. Serge PUGEAULT  
Mme Christine MICHEL  
M. Stéphane JOLY  
Mme Pascale MARTIN  
M. Jean-Claude LAVAL  
M. Jacques MEYER  
Mme Laurence DELVINCOURT  
Mme Virginie COEZ  
M. Ali AISSAOUI  
Mme Marie-Noëlle GABET  
M. Raymond JOANNESSE  
Mme Christiane KUTTEN  
M. Jacques COHEN  
M. Karim MELLOUKI  
Mme Nathalie MALMBERG  
M. Michel GUILLAUDEAU  
Mme Joëlle MACQUART  
M. Vincent THIERRY  
M. Dominique BUNEL  
Mme Nadia ABID  
M. Hassan ERRETTAT  
Mme Jacqueline DAHLEM  
Mme Corinne BERRIOT  
M. Hervé TOULLEC  
Mme Zara PINCE  
Mme Jeannine DAVIS  
M. Francis HENON  
Mme Marie-France PIETTE  
M. Thierry WIPPLER  
Mme Marie-Thérèse MONNOT  
M. Nicolas BARDIN  
Mme Stéphanie GAILLIES  
M. Salah BYAR  
Mme Claude VERDIERE  
M. Cédric LATTUADA  
Mme Marie-Françoise MILLET  
M. Alain BISTEUR  
Mme Saïda BERTHELOT  
M. Serge ESCOUTE  
M. Gilbert BARABAN  
Mme Geneviève KACZOWKA  
Mme Catherine VAUTRIN  
M. Jean-Marie BEAUPUY  
Mme Evelyne BRUSCHI  
M. Jean-Marc ROZE  
Mme Johanna TOUZEL  
Mme Katia HOSTEQUIN  
M. Pascal LABELLE  
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE  
M. Xavier ALBERTINI  
M. Franck NOËL  
Mme Jocelyne LHOTEL  
M. Benjamin DEVELEY

Étaient représentés :

Mme Mireille WOJNAROWSKI a donné pouvoir à M. Stéphane JOLY  
Mme Sandrine LEBEL a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY  
Mme Elizabeth VASSEUR a donné pouvoir à Mme Catherine VAUTRIN  
M. Olivier NOSTRY a donné pouvoir à M. Eric QUENARD

Secrétaire :

Catherine VAUTRIN

Vice Secrétaire :

Zara PINCE

**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE ANNUELLE DE LIAISON A DESTINATION DES  
PERSONNES**

**ASSURANT LA COORDINATION DES TEMPS DE MIDI.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CM-09-61 du 30 mars 2009 permettant l'intervention progressive d'animateurs-coordonnateurs des activités périscolaires au sein de tous les groupes scolaires de la Ville de Reims pour l'année scolaire 2011-2012,

Considérant que le dispositif est mis en place progressivement au sein des écoles pour être applicable à l'ensemble des groupes scolaires de la Ville pour la rentrée 2011,

Considérant que pour l'année scolaire 2009-2010, celui-ci concerne 30 groupes scolaires,

Considérant qu'au sein des groupes scolaires ne disposant pas de ce dispositif, la pause méridienne est coordonnée par un agent volontaire chargé de la coordination des temps de midi,

Considérant que jusqu'en septembre 2009, ces personnes étaient rémunérées pour ce travail par la Caisse des Écoles,

Considérant que cette gestion est désormais assurée par la Ville,

Considérant que la Ville souhaite accorder à ces personnes une indemnité annuelle pour leur participation à l'organisation et la gestion des animateurs des temps de midi,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE,**

- 1 - d'accorder aux agents assurant la coordination des temps de midi, dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville ne bénéficiant pas, d'un animateur coordonnateur, une indemnité de liaison annuelle d'un montant de 350 euros net par an, versée en une seule fois à la fin de l'année scolaire.  
Ce montant est forfaitaire et indépendant de la taille des écoles.
- 2 - d'adopter en conséquence le dispositif budgétaire suivant pour cette/ces opération(s) :

Dépense Recette	Budget	Code fonctionnel	Article	Programme	Montant
Dépense	Principal	213.0	6413		17 480,00 €

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède  
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la  
Maire : qui atteste, en outre, que le compte  
rendu de la séance dans laquelle a été prise la  
présente délibération a été affiché à la porte de  
la Mairie le : 26 janvier 2010



*Adeline Hazan*

**Adeline HAZAN,  
Maire de Reims**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-215104217-20100125-CM10H39H1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2010

Publication : 27/01/2010